



CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2016

PROCES-VERBAL SOMMAIRE

AFFICHE DU 9 novembre 2016 au 23 novembre 2016

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 2 novembre 2016, s'est réuni le **MARDI 8 NOVEMBRE 2016 à 19 H 00**, salle des délibérations, en Mairie des Sables d'Olonne.

*
* * *

- DOMAINE PUBLIC -

1. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE LYCÉE SAVARY DE MAULEON POUR LA RÉALISATION D'UNE ENQUÊTE AUPRÈS DES COMMERÇANTS ET DES USAGERS DES MARCHES DE PLEIN-AIR ET DES MARCHES COUVERTS

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention de partenariat avec le Lycée Savary de Mauléon et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

- ADMINISTRATION GENERALE -

2. COMMUNAUTE DE COMMUNES DES OLONNES - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2015

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités de la Communauté de Communes des Olonnes pour l'année 2015.

3. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES OLONNES DANS LA PERSPECTIVE DE LA CREATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes des Olonnes pour une entrée en vigueur au 31 décembre 2016 de la Communauté d'Agglomération.

4. ADOPTION D'UNE CHARTE DANS LA PERSPECTIVE DE LA CREATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Conseil Municipal approuve la charte de la communauté d'agglomération *Les Sables d'Olonne Agglomération* et ses annexes constituées de trois cartes concernant la voirie, les sentiers cyclables et les sentiers pédestres.

5. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ISSUE DE LA FUSION DE LA CCO ET DE LA CCAV AVEC EXTENSION A LA COMMUNE DE SAINT MATHURIN - ELECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Il a été procédé au vote à bulletin secret au cours duquel chaque conseiller municipal a remis son bulletin de vote fermé dans l'urne. Puis, il a été procédé immédiatement au dépouillement.

Il est ainsi proclamé les résultats suivants pour ce scrutin :

- Nombre de votants : 33
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 33
- Nombre de sièges à pourvoir : 13
- Quotient électoral (nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir) : $33/13 = 2,5384$

Ont obtenu :

	Nombre de voix	Attribution au quotient	Attribution à la plus forte moyenne	Total
Liste A	23	9	0	9
Liste B	7	2	1	3
Liste C	3	1	0	1

Sont proclamés conseillers communautaires de la future communauté d'agglomération dans l'ordre de présentation de chaque liste et dans le respect du principe de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne :

Liste A : - Didier GALLOT
- Brigitte TESSON
- Armel PECHEUL
- Pascale BALLE
- Michel BAUDUIN
- Annie COMPARAT
- Lionel PARISSET
- Gérard MONGELLAZ
- Catherine BROSSARD

Liste B : - Brigitte GAUVIN
- Loïc PERON
- Frédéric CHENECHAUD

Liste C: - Gérard MERCIER

6. CONSTITUTION D'UNE SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) EN CHARGE DU TOURISME « DESTINATION LES SABLES D'OLONNE » - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE

Le Conseil Municipal valide l'externalisation de la compétence « tourisme » au profit d'une société publique locale, dont les actionnaires pressentis seraient la CCO, la CCAV et les communes des Sables d'Olonne, Olonne sur Mer, Château d'Olonne, L'Île d'Olonne, Sainte Foy, Vairé et Saint Mathurin et approuve la constitution d'une société publique régie par les dispositions des articles L.1521-1 à L.1525-3 du Code général des collectivités territoriales dénommée « Destination Les Sables d'Olonne »

Le Conseil Municipal adopte des statuts de la société qui sera dotée d'un capital de 100 000 euros libéré en une seule fois, dans lequel la participation de la Ville des Sables d'Olonne est fixée à 4 000 euros ; autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre ou signer tous actes utiles à la constitution de ladite société ; désigne **Mme Catherine BROSSARD** comme son représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires ; désigne **Messieurs Yvan KERVENKA et Jean-Marie BELLE** comme mandataires représentant la Ville des Sables d'Olonne au conseil d'administration de la société et de les autoriser à se prononcer sur la dissolution ou le cumul des fonctions de Président et de directeur général de la société ; autorise toutes les personnes désignées administrateurs à assurer la présidence du conseil d'administration en son nom dans le cas où le conseil d'administration désigne la Ville des Sables d'Olonne à cette fonction ; autorise la personne qui assurera la présidence du conseil d'administration à occuper la fonction de

Directeur Général de la société ; décide de laisser le Conseil d'Administration fixer la rémunération du Président de la SPL, dans la limite maximale de 1 000 euros net mensuels et autorise le Président et les administrateurs à bénéficier de remboursement de frais de mission.

7. CONSEIL ECONOMIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT DU PAYS DES OLONNES - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE - APPROBATION DE LA DISSOLUTION

Le Conseil Municipal approuve le principe de la dissolution de ladite association et autorise le principe du versement du solde constaté sur le compte bancaire de cette association à la Communauté de Communes des Olonnes, étant précisé ici que cette dissolution ne peut être décidée que par l'assemblée générale extraordinaire de l'association.

8. RETRAIT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE DU SYNDICAT MIXTE DES MARAIS DES OLONNES

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au retrait du Département du Syndicat Mixte des Marais des Olonnes.

9. SYNDICAT MIXTE DE LUTTE CONTRE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN - MODIFICATION DES STATUTS

Le Conseil Municipal prend acte du retrait du Département du syndicat mixte de lutte contre la chenille processionnaire du pin ; accepte l'abandon par le Département au profit du Syndicat mixte de l'intégralité de l'actif et du passif et des biens mobiliers et immobiliers résultant de ce retrait et émet un avis favorable au projet de statuts modifiés consécutifs à ce retrait.

10. PROTECTION FONCTIONNELLE D'UNE ELUE

Le Conseil Municipal décide d'accorder la protection fonctionnelle à Madame Pascale BALLE et d'accepter la prise en charge des frais de procédure et des honoraires d'avocat, sur présentation des factures acquittées qui seront remboursées à Madame Pascale BALLE.

- FINANCES -

11. FINANCES COMMUNALES - EXERCICE BUDGETAIRE 2016 - DECISION MODIFICATIVE N°5

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°5 et autorise les écritures budgétaires.

12. GARANTIE D'EMPRUNT EN VUE DE FINANCER LA CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS AUX SABLES D'OLONNE « QUARTIER DES ROSES »

Le Conseil Municipal valide la convention de garantie d'emprunt, décide d'accorder le cautionnement par la Ville des Sables d'Olonne pour l'emprunt de 1 190 000 € à hauteur de 30 % contracté par la société HLM immobilière Podeliha 3F auprès de la caisse des dépôts et consignations en vue de la construction de 10 logements situés quartier des Roses aux Sables d'Olonne et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention avec Immobilière Podeliha 3F et tous documents permettant la mise en œuvre de cette garantie d'emprunt.

- RESSOURCES HUMAINES -

13. PRIME DE FIN D'ANNEE 2016

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la reconduction de la prime de fin d'année des agents pour un montant net de 919,43 €.

14. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal adopte la modification du tableau des effectifs.

- ANIMATIONS - DEVELOPPEMENT CULTUREL -

15. SUBVENTION ASSOCIATION MERAVENIR

Le Conseil Municipal vote une subvention de 250 € à l'association MERAVENIR.

16. SUBVENTION ASSOCIATION SABLES D'OLONNE ANIMATION

Le Conseil Municipal vote une subvention de 1 700 € à l'association Sables d'Olonne Animation.

- ACTIVITES SPORTIVES -

17. RENOVATION DE COURTS DE TENNIS - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE

Le Conseil Municipal approuve la proposition de financement de la rénovation de courts de tennis et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à déposer le dossier de demande de subvention correspondant auprès du Conseil Départemental de la Vendée.

- ACTION SOCIALE -

18. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG DU PAYS DE LA LOIRE ET L'ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG BENEVOLE DES SABLES D'OLONNE

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention de partenariat avec l'Etablissement Français du Sang des Pays de la Loire et l'association pour le don du sang bénévole des Sables d'Olonne, approuve le renouvellement de ladite convention pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

- EDUCATION - JEUNESSE -

19. SECURISATION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET CENTRE DE LOISIRS - DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal approuve la proposition de financement pour la sécurisation des établissements scolaires et centres de loisirs et autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention correspondante auprès de l'Etat,

- CADRE DE VIE - URBANISME - BATIMENTS ET DEVELOPPEMENT DURABLE - AFFAIRES FONCIERES

20. VENTE DE PARCELLES SITUÉES RUE JOSEPH BENATIER À LA SCI DISTRICHAUME

Le Conseil Municipal décide de vendre à la SCI DISTRICHAUME les parcelles BM n° 151 et 153 au prix net vendeur de 61.260 € HT et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le compromis et l'acte de vente notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

21. AIDES A L'HABITAT - ATTRIBUTION DE PRIMES VILLE ANNEE 2016

Le Conseil Municipal décide l'attribution d'aides financières pour la réhabilitation de l'habitat ancien.

22. REAMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE DES SABLES D'OLONNE - APPROBATION DE LA SIGNATURE DES MARCHES ET DES AVENANTS N° 1 AUX LOTS 1, 2, 3, 8 et 9

Le Conseil Municipal approuver la signature des marchés de travaux y compris les avenants n° 1 aux lots 1 - 2 - 3 - 8 et 9 pour le réaménagement de la bibliothèque.

23. SUBVENTION ASSOCIATION LES BOIS FLOTTANTS

Le Conseil Municipal vote l'octroi d'une subvention de 2 000 € à l'association Les Bois Flottants.

- VOIRIE - ASSAINISSEMENT -

24. CONVENTION DE FINANCEMENT DES ETUDES ET TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA ZONE SUD DE LA CABAUDE DU PORT DES SABLES D'OLONNE

Le Conseil Municipal approuve le projet de convention et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

25. PROLONGATION D'UNE VOIE : RUE CHARLES CHARRIER - DENOMINATION D'UNE VOIE : RUE JEAN HUGUET

Le Conseil Municipal décide de prolonger la rue Charles Charrier jusqu'à la Corniche du Nouch, de nommer la voie entrant et sortant sur la rue Charles Charrier « rue Jean Huguet » et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir.

26. DENOMINATION DE LA PLACE NAPOLEON III

Le Conseil Municipal décide de dénommer la place de la gare « Place Napoléon III ».

27. CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION DE TRAVAUX SIMULTANES SUR LES RESEAUX D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES DE L'AGGLOMERATION DU PAYS DES OLONNES

Le Conseil Municipal autorise la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront les communes du Château d'Olonne, des Sables d'Olonne, d'Olonne-sur-Mer et la Communauté de Communes des Olonnes ; accepte les termes de la convention constitutive de groupement de commandes pour la passation d'un marché à bons de commandes (Accord cadre mono attributaire) portant sur la réalisation de travaux simultanés sur les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de l'agglomération du Pays des Olonnes et de travaux sur les réseaux d'eaux usées pour la CCO ; autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ; accepte que la Communauté de Communes des Olonnes soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé et décide de nommer Monsieur Gérard MONGELLAZ, Conseiller Municipal délégué, représentant de la Ville des Sables à la Commission Marchés et Monsieur Yvan KERVENKA, Conseiller Municipal délégué, comme membre suppléant.

- SECURITE -

28. ARMEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal approuve la mise en œuvre de l'armement de la police municipale par l'acquisition de 9 revolvers et un pistolet à impulsion électrique.

*
* * *